



Recommandation 596 (1970)¹

Production industrielle de protéines

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du rapport de sa commission de l'agriculture sur la production industrielle de protéines ;
2. Ayant pris connaissance de l'étude de la F.A.O. sur "l'élimination du déficit protéique" (Rome, 1969) ;
3. Considérant que de nouveaux efforts doivent être entrepris en vue de résoudre le problème de la faim dans le monde, et en particulier le déficit en aliments protéiques ;
4. Considérant que les disponibilités potentielles en sources traditionnelles de protéines sont restreintes dans la plupart des pays en voie de développement, tout au moins à court et à moyen termes ;
5. Considérant, par ailleurs, que les expériences scientifiques qui paraissent très concluantes, visant à développer des sources non conventionnelles de protéines à partir d'hydrocarbures ou d'hydrates de carbone et d'algues monocellulaires, sont à présent suffisamment avancées pour passer du stade expérimental à celui de l'application pratique,
6. Recommande au Comité des Ministres :
 - 6.1. d'inviter les gouvernements des Etats membres :
 - a. à coordonner la recherche fondamentale et appliquée en Europe dans le domaine de la production industrielle de protéines ;
 - b. à promouvoir en particulier la production de protéines microbiennes et monocellulaires par la mise en oeuvre à l'échelle industrielle des procédés récemment découverts ;
 - 6.2. d'inviter les Comités d'experts compétents du Conseil de l'Europe à porter cette question à l'ordre du jour de leurs travaux ;
 - 6.3. d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, particulièrement soucieuse de résoudre le problème de la faim et de la malnutrition dans le monde, à promouvoir de son côté l'application industrielle des récentes découvertes en matière de production de protéines à partir d'hydrocarbures, d'hydrates de carbone et d'algues monocellulaires.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 janvier 1970 (24e séance) (voir [Doc. 2716](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 28 janvier 1970 (24e séance).

